

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-009639

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 737 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre : RETRAITE

Nom & Prénom : NASI SAADIA

Date de naissance : 7-02-1949

Adresse : 41 LOT HABIBA - BOULEVARD HAS FATEH

QULFA

Tél. : 0669.121379 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. BAKRIM Mohanied
OPHTALMOLOGUE
Maladies Et Chirurgie Des Yeux
Place Chahdia, 323 Bd Oued Daoura
Oulfa - CASABLANCA

Date de consultation : 07/02/1949 Tél. : 05 22 91 42 65

Nom et prénom du malade : NASI SAADIA Age : 74

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : *Vie de retraite*

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

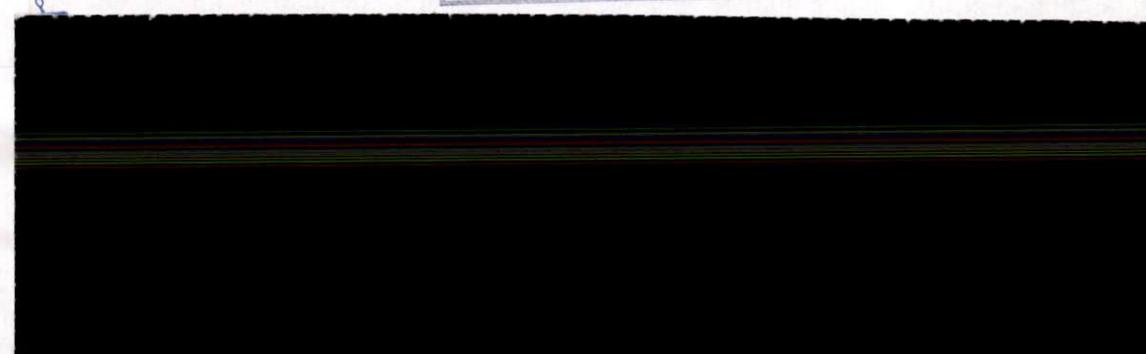
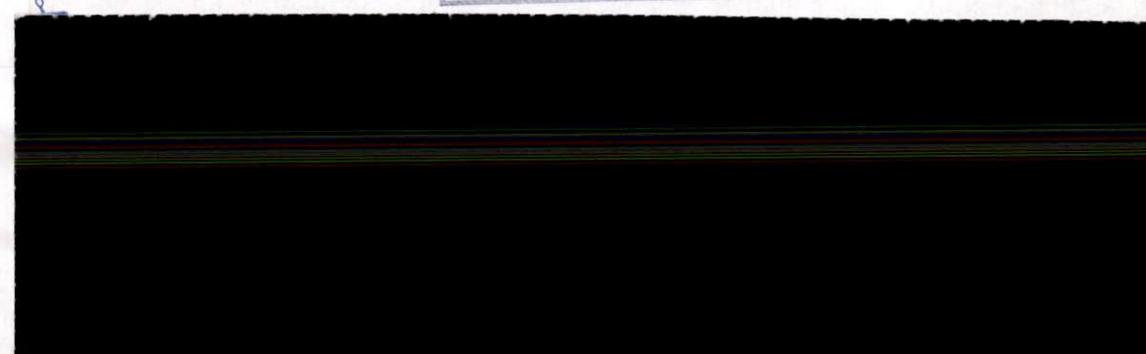
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 07/02/2013

Signature de l'adhérent(e) : *R. ACCUEIL*



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/05/2013	Cr		250000	<p>Dr. BAKRIM MOTTAHID OPHTHALMOLOGIE Maladies Et Chirurgie Des Yeux Place Chahdia, 323 Bd Oued Daoura Oulfa - CASABLANCA T: 05 22 91 42 65</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	02/09/23	227,100

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

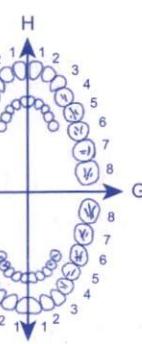
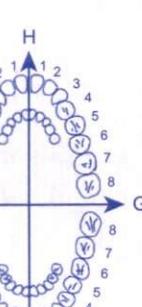
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>M A - D D 021</i> Opticien orthoptiste 63 Rue guibat Casablanca 022663	02-09-23					2009 -

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	$ \begin{array}{r} H \quad 25533412 \quad 21433552 \\ D \quad 00000000 \quad 00000000 \\ \hline B \quad 35533411 \quad 11433553 \end{array} $			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Un autre regard sur vos yeux

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

FACTURE N° :

N° 104713

Casablanca, le: 01-09-2023

Mme / Mr : NAJIA SAADIA

Dr: MELITA MED BAKRIM

VL

OD :

OG :

Monture

Optique

600,-

DH

VP-Add

OD : +3,00

OG : +3,00

Verres

Organique Anti-reflet

1400,-

DH

Total à payer: 2000,- DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Deux

mille dix et esqu' ce +

Akram Daali

Inpe : 065032633

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue rguibat Casa

Cachet et signature

Adresse: 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca - Tél : 05 22 29 55 36

Capitale 100.000 - Patente: 35402703 - IF: 47232711 - RC: 6123

ICE: 002642590000069

Dr Mohamed BAKRIM

* Spécialiste en Chirurgie et Maladies des Yeux

*Traitement par laser



الدكتور محمد باكري

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

جراحة قصر البصر : العلاج بالليزر

الجلالة بدون تخدير، حول البصر

عضو فعلى في الجمعية الفرنسية لأطباء العيون

عضو في الأكاديمية الأمريكية لأمراض العيون

* Chirurgie par phaco-émulsification, Strabisme

* Membre titulaire de la société Française d'ophtalmologie

* Membre de l'American Academy of ophthalmology

Casablanca, le 02/09/2023 الدار البيضاء في

NASS SAADIA

ly

VP OOG = +3,00 my

VTAH, organiques + Martine Cassel

159,00

52

(X) XILOHAL 200 collyre x 30/;

DICLOCED coll x 30/;

68,00

5

= 227,00

Dr. 2-D OOG
Opticien Ophtalmologiste
63 Rue du Béchir Chahdja
Akram Daali
Inpa: 065932623

LOT

0050322
2024 03
159,00

PPC
DHS

OPG.

DICLOCED 1 mg/ml
Collyre, Flacon de 10 ml - PPV: 0,00 DH



6 118001 101948

Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohamed Diouri, Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI



Jr. BAKRIM Mohamed
OPHTHALMOLOGUE
Maladies Et Chirurgie Des Yeux
Place Chahdia, 323 Bd Oued Daoura
Oulfa - CASABLANCA
Tél: 05 22 91 42 65

ساحة الشهدية، 323 شارع واد الدورة الألفة - الدار البيضاء - العيادة: 05 22 91 42 65
Place Chahdia, 323 Bd Oued daoura- Oulfa- Casablanca - Cabinet : 05 22 91 42 65